

A.N.T.C.

Association Nouméenne de Tir à la Cible

Stand de tir de Dumbéa - Route du barrage

BP 2831 - 98846 Nouméa Cedex NC - Ridet : 231050.001

<http://antc.no-ip.org>

Je soussigné

Profession

Né(e) le _____ à _____

Adresse

Commune

Code postal

Boîte postale

Tél. fixe

Tél. mobile

Adresse mél

- Je suis déjà en possession d'une arme de tir Je ne possède pas d'arme de tir
- Je suis titulaire de la licence de tir FFT n° _____ au sein de _____ Je ne suis pas titulaire de la licence de tir FFT

Sollicite mon admission au sein de l'Association Nouméenne de Tir à la Cible en qualité de membre,

M'engage à me soumettre à toutes les clauses des statuts et règlement intérieur dont j'ai pris connaissance,

Prends note que le fait d'être admis à l'Association n'implique pas automatiquement le droit d'obtenir par ce canal une ou plusieurs armes de tir, la délivrance de celles-ci étant du ressort exclusif de l'administration à laquelle toutes les demandes sont présentées.

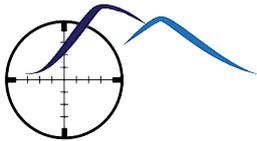
Parrains recommandant le candidat :

Signature

Signature

Signature :

- Un tireur ne peut avoir qu'une seule licence FFT, mais il peut faire partie de plusieurs clubs de tir, sections Cibles ou Plateau.
- Pièces à fournir : photocopie de pièce d'identité, 2 photos d'identité, photocopie de la licence en cours pour les inscriptions en club second.



<http://antc.no-ip.org>

A.N.T.C.

Association Nouméenne de Tir à la Cible

Stand de tir de Dumbéa - Route du barrage

BP 2831 - 98846 Nouméa Cedex NC - Ridet : 231050.001

E n g a g e m e n t s u r l ' h o n n e u r

« L'Association Nouméenne de Tir à la Cible », fondée le 23 décembre 1971, a pour objet la pratique du tir aux armes rayées, conformément aux règlements ISSF et de la Fédération Française de Tir.

L'association ne recherche pas la masse pour pratiquer ce sport et les conditions d'admission sont strictes et impliquent avant tout un esprit sportif.

Toute demande d'adhésion doit être parrainée par deux membres actifs inscrits au sein de l'Association depuis au moins un an.

Dès que votre demande d'adhésion aura été acceptée à l'unanimité par le Comité Directeur, vous devrez vous acquitter des frais d'inscription, de licence et d'assurance et votre licence devra être impérativement visée par un médecin.

Vous pourrez à partir de ce moment participer aux diverses activités du club.

Le nouveau membre est invité lors des manifestations au sein des installations de l'Association de Dumbéa à venir prendre connaissance du déroulement des différentes disciplines de tir. Des séances d'initiation se rapportant à la sécurité ainsi qu'à la découverte des différentes disciplines de tir seront dispensées par des initiateurs du club. Un test s'y rapportant à la sécurité ainsi qu'à la découverte des différentes disciplines de tir seront dispensés par des initiateurs du club. Un test s'y rapportant sanctionnera ces cours par l'obtention d'un carnet de tir.

Une période probatoire de six mois est nécessaire avant de pouvoir déposer toute demande d'arme de 1^{ère} ou 4^{ème} catégorie, un avis est demandé aux responsables des disciplines utilisant ces types d'armes.

Toute demande d'acquisition d'arme de 1^{ère} ou 4^{ème} catégorie doit être directement adressée au Président de l'Association qui donnera à l'intéressé la démarche à suivre auprès des différents organismes concernés pour l'acquisition d'une arme.

L'acquisition d'une arme de 1^{ère} ou 4^{ème} catégorie étant autorisée par les services administratifs du Haut-Commissariat pour permettre la pratique du tir sportif, le nouvel adhérent doit comprendre qu'il serait malhonnête de n'envisager son adhésion que pour obtenir une arme de ces catégories.

Aussi, sollicitant son adhésion, il s'engage sur l'honneur par le présent document (au cas où il ne serait plus titulaire de la licence FFT) à faire neutraliser ou à revendre à un tireur dûment licencié, toutes armes acquises par lui grâce à son appartenance à l'Association, conformément à l'article 6 du règlement intérieur.

Une fois membre de l'Association, vous devrez respecter les statuts et règlement intérieur qui prévoient notamment l'obligation de participer à la préparation (stands, cibles, etc.) et au déroulement des diverses compétitions (commissaire ou juré) ainsi qu'aux travaux qui pourraient avoir lieu sur les installations de l'A.N.T.C. À Dumbéa. »

En cas d'avis favorable de ma demande, je soussigné

M'engage sur l'honneur à respecter les règles ci-dessus.

Fait à la demande de l'A.N.T.C., le

pour servir et valoir ce que de droit.